

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orea Signe une Lettre d'Intention Exécutoire pour Acquérir des Actifs Aurifères Importants en Colombie

Vancouver, BC, Canada, 7 janvier 2021, Orea Mining Corp. (« Orea ») (OREA: TSX) (OREAF: OTCQX) (3CG: FRA) a le plaisir d'annoncer la signature d'une lettre d'intention exécutoire (« LOI ») pour acquérir des projets aurifères avec une installation de traitement de minerai existante, incluant une usine et des équipements importants, en Colombie, en Amérique du Sud.

- La LOI a été signée avec le vendeur le 21 décembre pour acquérir une participation de 100 % dans 13 concessions minières dans 3 blocs distincts (le « Projet ») situées dans le département de Bolivar, au nord de la Colombie, en Amérique du Sud ;
- L'exécution de l'Accord Définitif correspondant est subordonnée à l'achèvement réussi de l'audit préalable par Orea dans les 90 jours à compter de la signature de la LOI ;
- Le projet couvre une superficie totale de 250 kilomètres carrés englobant de nombreuses mines d'or artisanales ;
- Orea considère que le Projet est très prometteur pour la découverte de gisements épithermaux et porphyriques d'or-cuivre importants ;
- Et la construction d'une usine de traitement du minerai autorisée localisée sur le Projet est presque terminée et sera fondamentale pour formaliser l'exploitation minière dans la région.

« Après avoir évalué de nombreuses opportunités en 2020, Orea tient sa promesse d'ajouter un projet aurifère de qualité à son portefeuille, conformément à son approche de mine responsable », a commenté **Rock Lefrançois, Président-directeur général d'Orea**. « Alors que notre projet aurifère Montagne d'Or en Guyane a amorcé le processus d'obtention de permis d'exploitation, cette nouvelle acquisition dans la province métallogénique cuivre-or émergente du nord des Andes sera le moteur d'un développement palpable et de croissance en 2021 », a-t-il ajouté.

Le Projet est situé dans la partie nord de la chaîne de montagnes de San Lucas, au nord-est de la cordillère centrale colombienne. La région est connue pour sa production d'or depuis l'époque précoloniale et est actuellement soumise à une exploitation minière artisanale formelle et informelle répandue. Le secteur du Projet est caractérisé par une topographie modérée et de faibles élévations allant de 40 à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Comme cela est reconnu dans tout le nord de la chaîne de montagnes de San Lucas, de nombreuses mines souterraines artisanales à petite échelle exploitées près de la surface sont documentées sur

l'emprise du Projet et terrains avoisinants. Les mines sont développées le long de veines de quartz étroites riches en sulfures avec des teneurs économiques en or, argent, cuivre, zinc et plomb. Dans la partie nord de la chaîne de San Lucas, ces veines polymétalliques sont associées à des intrusions granitiques d'âge Jurassique. Une deuxième phase potentielle de minéralisation aurifère a été reconnue sur le Projet, interprétée comme étant associée à des dômes porphyriques plus jeunes d'âge Tertiaire, où les systèmes de veines minéralisées présentent des textures et altérations épithermales. La relation entre la minéralisation de type filonienne polymétallique et les systèmes or-cuivre de type porphyre enfouis n'a pas encore été étudiée dans le cadre du Projet.

M. Lefrançois a ajouté « *L'acquisition de ce vaste ensemble de terrains offre une excellente opportunité pour la découverte de gisements épithermaux et porphyriques d'or-cuivre pour la mise en place d'une exploitation minière à l'échelle industrielle dans la région et des flux de trésorerie quasi immédiats de l'usine de traitement* ».

Usine de transformation

Entité distincte des activités d'exploration, une usine de traitement de minerai est en construction sur le Projet pour traiter le minerai des mines artisanales localisées sur l'emprise du Projet et des concessions minières avoisinantes. On estime que l'usine est achevée à 75 % et que des dépenses en capital de 3 millions \$ US sont nécessaires pour la mise en service de l'usine à un taux de 150 tonnes par jour (t/j). Les capacités de concassage et de broyage peuvent être augmentées pour traiter de 200 à 300 t/j. Le procédé de traitement de minerai de l'usine utilise le concassage et le broyage standard, la séparation par gravité de l'or libre et la flottation avec réactifs chimiques non toxiques pour produire un concentré. Aucun circuit de lixiviation au cyanure n'est nécessaire pour obtenir une récupération de l'or supérieure à 90 %. Le concentré de flottation peut être expédié vers une raffinerie via Barranquilla, Santa Marta ou Cartagena sur la côte caraïbe. L'or libre sera fondu en lingots et exporté via Medellin pour être raffiné.

Une stratégie de responsabilité sociétale des entreprises pour un développement responsable et durable du territoire a été mise en œuvre par le vendeur. La licence sociale a été obtenue grâce à des contrats d'exploitation. Des programmes sociaux ont également été déployés dans les différentes zones d'influence, avec le soutien des autorités locales, telles que notamment les journées de vaccination, les séances éducatives, l'amélioration des infrastructures scolaires, ou encore une aide pendant la saison des tempêtes tropicales.

Plans du Projet

Les objectifs initiaux d'Orea pour le développement du Projet comprennent :

- Évaluation géologique du Projet et régionale et consolidation des actifs ;
- stratégie d'exploration, ciblage et forage de définition de ressources minérales ;
- inventaire des mines artisanales du Projet et des concessions minières avoisinantes ;
- sécurisation des contrats d'exploitation avec les exploitants artisanaux ;
- mise en service et optimisation de l'usine de traitement à 150 t/j ;

- mécanisation et garantie des protocoles de sécurité dans les mines artisanales afin d'augmenter l'alimentation en minerai ;
- et augmentation du taux de traitement de l'usine à 200 à 300 t/j.

Conditions d'acquisition

Le Projet est détenu au sein d'une société privée colombienne (l'« Entité Colombienne »), et l'acquisition du Projet sera réalisée en deux étapes avec les étapes clés suivantes :

- Étape 1
 - Acquisition d'environ 44 % de l'Entité Colombienne en échange de liquidités, pour un montant d'environ 105 000 \$ US, 6,6 millions d'actions d'Orea, et une royauté de 25 % du produit net d'affinage en faveur du vendeur, plafonnée à 300 t/j d'alimentation en minerai et un maximum de 13,3 milliards de pesos colombiens (soit environ 4,9 millions \$ CA) (le « NPI ») ;
 - et émission de 5 millions d'actions d'Orea à un tiers pour la cession du droit d'acquérir l'Entité Colombienne.
- Étape 2
 - Une fois le NPI payé intégralement, ou un montant équivalent avancé au vendeur, acquisition de 56 % (les « Actions restantes ») de l'Entité Colombienne en échange de 20,4 millions d'actions Orea.
- À la clôture de l'étape 1, Orea :
 - Sécurisera les Actions restantes ;
 - se verra attribuer des droits de vote sur les Actions restantes ;
 - sera désigné opérateur du Projet ;
 - et assumera tous les avantages et risques économiques pour l'Entité Colombienne.

« En structurant cette transaction en une acquisition en deux étapes, nous avons réussi à avoir un contrôle effectif à 100 % immédiatement, avec une dilution minimale, car le paiement par action les plus importants seront émis à l'avenir, et la composante en espèces sera payée via le NPI » a commenté en outre par M. Lefrançois.

L'opération envisagée aux termes de la LOI est soumise à l'approbation de la Bourse de Toronto (TSX).

Personne qualifiée

Rock Lefrançois, Président-directeur général d'Orea et personne qualifiée selon le Règlement 43-101, a révisé ce communiqué de presse et est responsable des informations techniques rapportées ici, y compris la vérification des données divulguées.

A propos d'Orea Mining Corp.

Orea est une société d'exploration et de développement aurifères de premier plan opérant dans un segment potentiel et sous-exploré du Bouclier Guyanais, en Amérique du Sud. Sa mission est de développer des gisements d'or avec une empreinte environnementale réduite en utilisant des technologies innovantes, respectant les normes internationales les plus élevées pour une exploitation minière responsable. En Guyane, Orea détient un intérêt majeur dans le projet de développement minier de classe mondiale Montagne d'Or. Il fait également avancer le projet d'exploration aurifère de Maripa.

Pour en savoir plus sur Orea, visitez notre nouveau site internet : www.oreaminging.com

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Rock Lefrançois
Président-directeur général

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs :

(604) 634-0970
1 888-818-1364
ir@oreaminging.com

Énoncés prospectifs

Certaines déclarations faites dans les présentes, y compris les déclarations relatives à des questions qui ne sont pas des faits historiques et les déclarations des croyances, intentions et attentes de la société concernant les développements, les résultats et les événements qui se produiront ou pourraient se produire dans le futur, constituent des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable (« énoncés prospectifs »). Les déclarations prospectives se rapportent à des événements futurs ou à des performances futures, reflètent des attentes ou des convictions actuelles concernant des événements futurs et sont généralement identifiées par des mots tels que « anticiper », « pourrait », « devrait », « s'attendre », « chercher », « peut », « l'intention », « probable », « budget », « planifier », « estimer », « continuer », « prévoir », « croire », « prédire », « potentiel », « cible », « serait », « pourrait », « volonté » et des mots, expressions ou expressions similaires (y compris des variations négatives) suggérant des résultats futurs ou des déclarations concernant une perspective. Celles-ci incluent, mais sans s'y limiter, des déclarations et des informations concernant : les projets de la Société de construire et de développer le projet Montagne d'Or, y compris le calendrier prévu de celui-ci ; la satisfaction des exigences réglementaires relatives à l'octroi de permis et à la construction du projet Montagne d'Or, y compris, mais sans s'y limiter, la soumission et le traitement des demandes de permis minier, le calendrier de celles-ci et le calendrier de réalisation des études environnementales et techniques ; la capacité de la Société à renouveler les concessions du projet Montagne d'Or et à en respecter les conditions ; analyse économique du projet Montagne d'Or et objectifs et plans d'exploration connexes ; la conversion des ressources minérales en réserves minérales et la conversion des ressources minérales présumées en catégories de ressources supérieures ; l'objectif de la société de devenir un producteur d'or émergent ; l'acquisition de projets d'exploration, y compris les modalités des plans d'acquisition, d'exploration ou de développement, les intentions d'acquérir des intérêts d'exploration ou de développement supplémentaires et leurs implications ; la capacité de production et le potentiel des futures installations et équipements ; les plans d'exploration et de mine futurs, les objectifs et les attentes et la planification d'entreprise de la Société, les études futures et les déclarations d'impact environnemental et le calendrier de réalisation et leur contenu et les déclarations sur les attentes de la direction concernant, entre autres, les questions et activités envisagées dans ce communiqué de presse.

Les déclarations prospectives sont faites sur la base de certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils sont faux, pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels de la Société soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations. Ces hypothèses et analyses sont faites par la direction de la Société à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs attendus, ainsi que d'autres facteurs que la direction estime raisonnables et appropriés dans les circonstances. Toutes les hypothèses et

analyses sont celles de la société. Rien ne garantit que ces déclarations s'avèreront exactes. Les déclarations prospectives reposent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales présentes et futures, les conditions économiques locales et mondiales et l'environnement dans lequel la Société opérera à l'avenir, y compris le respect par la Société des exigences réglementaires et d'autorisation applicables en Guyane, la suffisance du fonds de roulement de la société ; la capacité de la société à obtenir un financement supplémentaire pour l'exploration et le développement continu de ses propriétés ; le prix de l'or et d'autres métaux ; et la capacité de la société à retenir le personnel clé. Vous êtes donc averti de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives.

Certains facteurs importants susceptibles de rendre les résultats, performances ou réalisations réels sensiblement différents de ceux des déclarations prospectives comprennent, entre autres, les risques politiques et économiques en France, les risques politiques et économiques en Guyane, les risques liés aux demandes de renouvellement de les concessions et leurs résultats possibles ; les possibles issues négatives de la procédure devant le tribunal administratif de Cayenne en Guyane ; risque réglementaire, y compris, mais sans s'y limiter, les changements imprévus dans les exigences réglementaires, la capacité de la société à faire respecter ses droits contractuels et autres droits légaux d'explorer et d'exploiter ses propriétés, les risques liés à l'exploration et au développement, les risques liés aux permis et aux licences, l'estimation des ressources minérales et minérales réserves et interprétations et hypothèses connexes, la rentabilité future de la société, la capacité d'obtenir un financement supplémentaire en temps opportun, le prix de l'or et sa qualité marchande, les réglementations gouvernementales, y compris en ce qui concerne les impôts, les redevances, le régime foncier et l'utilisation des terres, le titre de propriété les propriétés de la Société, les taux de change et les fluctuations des devises, les risques environnementaux, la dilution résultant de l'émission de titres supplémentaires de la Société, les risques de coentreprise, le recours à Nord Gold SE comme opérateur du projet Montagne d'Or, la disponibilité des équipements, les conflits d'intérêt, concurrence dans l'industrie minière, risques non assurés, grippe du marché les fluctuations, les conditions financières mondiales, le risque de crédit et les risques liés aux pandémies et aux épidémies telles que la pandémie COVID-19. Bien que la Société ait tenté d'identifier des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs qui font que les actions, événements ou résultats ne correspondent pas aux attentes, aux estimations ou prévu. Ces déclarations, cependant, sont soumises à une variété de risques et d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux projetés dans les déclarations prospectives.

Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent de nombreuses hypothèses, risques inhérents et incertitudes, à la fois généraux et spécifiques, qui contribuent à la possibilité que les résultats prévus ne se produiront pas. Des événements ou des circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux estimés ou projetés et exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de ces déclarations prospectives sont inclus dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la société datée du 5 décembre 2019 pour l'exercice clos le 30 septembre 2019 (« notice annuelle »).

Les lecteurs sont en outre avertis que la liste des facteurs énumérés dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fondent sur les déclarations et informations prospectives de la société pour prendre des décisions concernant la Société, les investisseurs et autres doivent soigneusement prendre en compte les facteurs ci-dessus et les autres incertitudes et événements potentiels. En outre, les déclarations et informations prospectives contenues dans le présent document sont faites à la date de ce document et la Société ne s'engage à aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations ou informations prospectives incluses, que ce soit à la suite de nouvelles informations, événements futurs ou autre, sauf si requis par la loi applicable. Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce document sont expressément qualifiées par cette mise en garde.